L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 14 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

On demande—Une jeune blanche ou de couleur munie de bonnes références, au No 240 rue Royale. 13oct—2f

On demande—Un bon cuisinier muni de bonnes références. S'adresser au No 194 rue Jackson. 11 oct—

A VENDRE.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) (délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Joséphine.
29sept—1m

A LOUER

BON marché! Grande maison haute, convenable pour une famille nombreuse, 199 rue Villeré. S'adresser 8 rue Bourbon.
9 oct—7f

A LOUER—No 136 rue de Chartres. Magasin avec résidence au dessus. $25. Plusieurs bureaux rue Commune, près Carondelet. S'adresser à H. Gally, 177 rue Commune.
7 oct—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Edward A. Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19 410—Division B—Attendu que Ewin T. Merrick, Junior, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Edward A. Boyd, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 oct—13 18 22

Succession de Frederick L. Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 20,713—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme L. A. Jenks, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 oct—9 14 18

F. J. Busch vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 12,155—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Karl Kuhn, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 oct—5 10 14

Succession de P. P. J. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,154—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Charles T. Soniat, exécuteur testamentaire de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 oct—7 12 16

W. M. Majewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,310—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—5 9 oct

Succession de John L. Riera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,975—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Denise Riera tutrice naturelle et comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 oct—4 8 13

Succession de Michael Dudy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 19,015—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Catharine Devine, exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 oct—6 11 15

VENTES PAR LE CONSTABLE

Otto F. Briede contre Wm Rainey.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9,745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan le LUNDI 24 octobre 1887, à 11 heures A. M., encoignure Passage de la Bourse et Conti dans le Deuxième District de cette ville [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un writ [illegible]
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 oct—13 20 24

Frank L. Connerly vs Saml. Pirard

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 12,898—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux, No [illegible] rue [illegible], SAMEDI 22 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: [illegible]
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDELHORN
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 oct—12 16 22

AVIS AUX CREANCIERS.

Frederick Lopez vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,879—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 oct—11 15 20

Folger & Cie. vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6 466—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. W. Wilson, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 oct—11 15 20

Young & Lee vs Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,220—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Octave W. Berger, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 oct—8 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Keenan & Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,872—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Ste Thérèse et Bellechasse, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, douze, treize, quatorze, quinze et seize sur un plan dressé par G. T. Dunbar, voyer, le 31 janvier 1815 et déposé pour référence en l'étude de Wilson Christy, alors notaire en cette ville; les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt-neuf pieds six pouces de largeur dans le fond et cent soixante quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée; et les susdits lots numéros douze à seize inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de cent quatre-vingt-quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée de vingt pieds de large en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.
Étant la même propriété acquise par les défendeurs dans cette affaire de John Cuggy et Michael McQuade et de la succession de Bernard Finnan par plusieurs actes passés pardevant John F. Coffey, Andrew Hero Jr. et Omer J. Villeré, notaires en cette ville, respectivement, en dates du quatorzième jour de juillet 1875, et le premier jour de mai et le [illegible] jours de juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 sept—13,20,27—oct 4,11,15

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT:
$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation...	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à.........	$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tirera un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman et maintenant la femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs, Peter et Joséphine Dalman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,476—Attendu que Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman, femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des mineurs Peter et Joséphine Dalman, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avocat de fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.
Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ.
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 13 octobre, 1887.
14 oct—14,20,27—nov 3,12.

PAR LE CONSTABLE.

Placement avantageux.

E. D. Dean contre Barbot & Allen individuellement et comme dite raison sociale.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9827 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux au "Little Woods Resort" à 12 milles de la ville sur le N. O. & N. E. R. R. Co., MARDI, le 25 octobre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de chaises, tables, faïences, ustensiles de cuisine, cabane à bain, bouteilles, damejeannes et jarres vides, tel que cela se trouve au local à l'endroit connu comme "Little Woods Resort" à environ 12 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la ligne du N. O. & N. E. R. R. Co., et aussi le bail non expiré du "Little Woods Resort" et qui expire le 15 mai 1888 avec un privilège de renouveler pour un ou deux ans de plus et aussi les licenses du revenu intérieur, d'Etat et de ville saisies dans l'affaire numérotée ci-dessus, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
14 oct—14 19 25

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Succession de Mme Meta Mertens, épouse décédée de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,231—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitude et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept dans l'îlet borné par les rues Magnolia, anciennement Maunsel, Euphrozine, Locust, anciennement Solis, et le Nouveau Chemin Coquille, maintenant Delord, et conformément à un plan dressé par Bednauski, daté février 1857, déposé comme plan numéro cent dix, en l'étude de James Graham, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure au pied américain, conformément au dit plan, vingt-trois pieds six pouces de face au dit Nouveau Chemin Coquille, maintenant Delord, vingt deux pieds six pouces de face à la rue Euphrosine, sur une profondeur de cinquante sept pieds huit pouces sur le côté de la ligne du lot numéro six et cinquante cinq pieds de profondeur sur le côté de la ligne du lot numéro huit, le tout plus ou moins.
Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et déposant sur la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Au comptant assez pour payer la réclamation du plaignant à savoir:
La somme de cent trente cinq dollars montant de l'emprunt sur les actions avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier décembre 1885, et une autre somme de cinq cent quarante dollars, avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1886, le montant de la contribution sur dites actions, tous les frais et charges de ce procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
Le surplus en outre, assumera le résidu de la dette d'action hypothécaire qui n'est pas encore du, mais qui est sujet à être demandé d'après la charte et les lois de la Banque, à savoir, la somme de trois mille cent deux dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens selon sa charte et ses lois, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 oct—11 18 25 nov 1 8 12

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.
Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.
Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams pour $40,605.85. Une action en recouvrement a été intentée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats Unis le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires sont maintenant entièrement liquidées finalement.
Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas encore touché tous les dividendes relevant de leurs réclamations et doivent se mettre en rapport direct avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. M. Acosta,
F. Alpuente,	A. Alcivar,
Joseph Batt,	Joseph Brunet,
A. Baxby & Co.,	J. A. Bareel,
W. R. Bell,	W. R. Bell administr.,
E. Benjamin & Co.,	A. Bodenar & Co.,
Louis Balleo,	Bernard & De Suet,
L. Beloiler,	F. Bobbe,
J. Branden,	J. Bacon,
J. F. Bartholomy,	Louis Baudoin,
Barnio & Bro.,	E. Beltran,
C. Bathe,	B. E. Barindo,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie,	J. A. Borduzat,
Samuel Bandera,	Conagerte & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Couture,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Créole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller,
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Cazan,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Charvel,
J. H. Chipot,	Thomas Curtius,
Louis Chaplain,	John Cockell,
Etienne Dubois,	Dubois & Lanasse,
Mme Louis De Gallo,	P. Duclanne,
T. E. Dunbar,	A. Detamotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Salzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Daunestre,	M. T. Ductos,
Davallier & Co.,	A. De Sainte Géme,
S. Escollier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fusich,
Fritz & Branden,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Furate,	E. C. Feinour,
Fraser & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fourmade,	Joseph Guengheimer,
Joseph Gatzinger,	Generelly & Aliex,
T. Generelly,	A. Gronchy,
Isadore Gerand,	Fred Good,
Goldenbow & Kelly,	Mme Arenlo Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Garidel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Hetreo,
C. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Isaac Aycock & Co,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justiniani,
B. Jubreus,	F. Jaufroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kendig & Co,
Dr E. Kussner,	Anatole Léaumont,
Joseph Larrieu,	E. Laplace,
M. Lanasse,	X. Lagnagon
C. L'Hote & Co.	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Lisch,	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Dohle,	Mme J. B. Leprete, Suc.
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Monteuse & Co,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	C. M. Maugin,
J. G. Monrose, curator,	Malcolm & Achorde,
Chas Massmen, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Mello,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	M. Marks,
Michael Meilleur,	Berelle Nizette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden, exécuteur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigue,	Pritchard & Beekham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarré,	S. B. Packard,
A. Pollacio,	B. Piffet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quintel Fils,	E. Rabasse,
E. Roger & Co,	J. Reviere,
J. Straus,	Mme Anna Jarop,
J. E. Barrazin,	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture
Strauss,	Assn.
B. Smith,	Steinbacker & Dryer,
M. Scot,	H. F. Starcher,
Smith & Ge,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co.
D. H. Bymart,	S. Szabary,
J. B. Saolari Schuller,	J. J. Stewart, trésorier,
David Stewdt,	F. Soublet,
Mme M. E.	C. B. Singleton,
F. F. Schmiedore,	Alfred Shaw,
H. N. Sens,	F. Samazeuth fils,
Nicholas Th	E. A. Terrebonne,
A. Tesson,	M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Vorster,	Jas A. Vignaud,
Philip Vellerie,	François Votrin,
Phine Wagner,	Adolph Watz,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Witte,
Wilkerson & Moerly,	James Wilson,
B. Wagener,	E. E. White,
K. L. Zell & Co,	M. A. Zounts & Co.

14 juin—15 4,21,28—juillet

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement, ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP.

169.........Rue Conti.........169

5juin—1an

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété sur la rue Jackson.

Succession de Leocadie Richard, née Dupuy, femme décédée de Joseph O. Richard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,961.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 13 septembre 1887, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Fulton et Rousseau, lequel lot de terre mesure 15 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces. Le tout conformément à un plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit d'un an en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date et toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente par O. Drouet, notaire.
14 sept—14,17,24—oct 1,8,15.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée dans le deuxième district.

Succession de Mme Anna Maria Adélaïde Rohders.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A—No 21,968.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles entre Gravier et l'allée Commercial, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 29 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 48 qui est borné par les rues Douane, Claiborne, Bienville et Derbigny, mesurant 25 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 108 pieds, le dit lot est désigné par le No. 11 sur un plan de J. Pillé, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé à l'étude de D. B. McCay, ancien notaire en cette ville.
2° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bienville, Miro, Galvez et Douane, désignés par les Nos. 8 et 9 dans l'îlet No 277 et mesurant, chacun, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 108 pieds; le lot 9 forme l'encoignure des rues Bienville et Miro.
3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 159, qui est borné par les rues Marais, Villeré, Bienville et Douane; le dit lot est désigné par le No 4 et mesure 34 pieds, 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de 60 pieds.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans ou un an au gré des acquéreurs, la partie à crédit, s'il y a, portera intérêt à raison de 8 pour cent par an, avec hypothèque spéciale et privilèges et lieu de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection, et les améliorations seront assurées et la police transférée.
Les acquéreurs assumeront en sus du prix de leurs adjudications les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 oct—2,8,15,22,27—nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coats.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 6 912.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 29 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 19 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, désigné par le No 9 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et mesurant conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Benj Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1er oct—1,8,15,22,29—Nov 5.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Barbara Glaser, veuve de Adolph Nikoll vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,567—En vertu d'un ordre de vente daté du 22 septembre 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'îlet No 282 borné par les rues Remparts, Dryades, Euterpe et Terpsichore, désigné par le No 15 sur un plan de J. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire, et mesurant, au pied américain, trente-deux pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds, et borné dans le fond par le reste du numéro quinze.
2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Premier District, dans l'îlet No 225, borné par les rues Franklin, Liberty, Erato et Thalia, désigné par le numéro sept sur un plan de J. H. Pilié, voyer, annexé à un acte pardevant T. L. McCay, notaire, le 20 mars 1841, et mesurant, au pied américain, trente deux pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—L'acquéreur paiera comptant tous les frais de la vente, commissions, avis ainsi que les taxes de 1887 s'élevant à environ cent trente six dollars et 21 sous, le reste, s'il y en a comptant.
Cette vente se fait sujette à toutes les hypothèques et obligations pesant sur les dites propriétés; et l'acquéreur en prenant les titres avec les hypothèques et obligations en sus du prix d'adjudication.
Les dites hypothèques et obligations sont les suivantes:
Registre 155, folio 781 } L'hypothèque générale Inscrite, 27 Fév 1885 } résultant d'une condamnation de la dite veuve Adolphe Nikoll comme tutrice naturelle de ses dits six enfants mineurs pour $3431.83 et intérêt, etc.
Registre 155, folio 787 } L'hypothèque générale Inscrite, 1 avril 1885 } résultant d'un jugement d'adjudication rendu le 30 mars 1885 et ci-dessus décrite de Trois mille onze piastres et 33 sous, et intérêt etc., etc.
Book 328, folio 464 } L'hypothèque accordée Inscrite, 24 Fév 1887 } par la veuve Ad. Nikoll en faveur de Thomas Glaser, de
Quatre cents dollars avec intérêt par acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 23 février 1887 et pesant sur les deux propriétés.
Registre 326, folio 67 } Le lien et l'hypothèque Inscrite, 9 nov. 1885 } du vendeur garantis par la veuve Ad. Nikoll en faveur de la succession de Chas Prager, acte pardevant J. D. Taylor, notaire, le 4 novembre 1885, de mille dollars étant le reste dû et intérêt portant sur la propriété décrite en second lieu.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 oct—5 7 12 19 26—nov 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Magazine entre Philip et Première.

Mme Hannah Moers vs Mme Fanny Meyer, veuve et tutrice et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,005.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Philip, Constance et Première et étant composé d'une moitié de trois lots désignés par les numéros un deux et trois de l'îlet numéro vingt sur un plan fait par F. J. Rothaas, le huitième jour de février 1837 et annexé à un acte passé pardevant William G. Lewis, ancien notaire en cette ville, le vingt-quatrième jour de février 1837. La dite portion de terre mesure trente-sept pieds onze pouces de face à la rue Magasins entre Première et Philip, sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds trois pouces entre lignes parallèles, étant la moitié des trois lots la plus près de la rue Philip.
2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le district et îlet ci-dessus décrits, et mesurant quinze pieds, onze pouces et six lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur de cent cinquante huit pieds trois pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le tout conformément au diagramme ou dessin en date du six septembre jour de juin 1855, dressé par W. T. Thompson, ancien député-voyer de la ville et annexé à un acte passé pardevant W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, le neuvième jour de juin 1855, laquelle propriété est une subdivision de la propriété désignée par le numéro neuf dans l'îlet numéro vingt sur un plan de Pillé, ancien voyer, en date du deuxième jour de mars 1824 et déposé à l'étude de C. Pollock, ancien notaire en cette ville, étant la portion sur le côté ouest de la rue Première. Etant la même propriété acquise par feu Joseph Gundersheimer de George Straub, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cohen, ancien notaire, en date du 31 juillet 1869.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5oct—12,19,26,—2, 5 nov.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 3ème District,
Formant le coin des rues France et Dauphine,

Succession de Mme Louisa Koen.

No 23,080—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE., G. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 11 octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après, à savoir:
Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues France, Dauphine, Mandeville et Royale. Le dit lot est désigné par le No. 16 sur un plan dressé par Cosnier, le 26 avril 1845, et forme le coin des rues France et Dauphine, et mesure en mesure américaine 45 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine et entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 oct—13 15 22 29—nov 5 12 15

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent de choix et rémunérateurs, aux conditions les plus libérales d'un tiers ou plus comptant,

Dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Emplacements convenables pour églises, écoles, marchés ou stations de chemins de fer.

Le cottage de résidence double, Nos. 323 et 323 1\|2 rue Jackson.

Le cottage de résidence double, Nos. 325 et 325 1\|2 rue Jackson.

Le cottage double de choix, propre à bâtir, coin des rues Carondelet et Toledano.

Le cottage double de choix, convenable pour le commerce, coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue de la Louisiane.

Le joli cottage double au coin des rues Chippewa et Philip.

Le joli cottage de résidence simple, No. 312 rue Chippewa.

Le cottage de résidence double, Nos. 434 et 434 1\|2 rue Annonciation.

La maison de résidence en brique double, à deux étages, Nos. 95 et 97 rue Jackson.

Les deux maisons de résidence avec magasins, Nos. 252 et 254 rue des Remparts, près Bassin. (Un excellent emplacement pour le commerce).

L'élégant cottage de résidence, en bois, No. 40 rue Liberté.

Actions de Compagnie d'assurance de choix.

A l'encan.

Succession de Mme B. E. Dumestre.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,799.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, en date du 27 septembre 1887, Dossier No. 21,799, dans l'affaire de la succession de Mme B. E. Dumestre à l'encan, il sera vendu—
1° Trois terrains de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Gasquet (ci-devant Jackson), Liberté (ci-devant Treme), Commune et Marais, désignés par les Nos Quatre, Cinq et Six et faisant partie du terrain mesurant 72 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds deux pouces et cinq lignes.
Les améliorations comprennent un grand cottage élevé de terre avec corridor au centre, portant le No 40 de la rue Liberté.
2° Deux terrains de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Philips, Soraparu, Chippewa et St Thomas, désignés par les lettres A et B. Le premier de ces terrains A mesure 31 pieds 7 pouces 4 lignes plus ou moins de face à la rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur et forme le coin de la rue Philips, et forme le coin des rues Philip et Chippewa.
Les améliorations consistent en un cottage double portant les Nos 310 et 310 1\|2 rue Chippewa.
Le second terrain B est contigu au premier et mesure 24 pieds 8 pouces plus ou moins de façade rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage de résidence portant le No 312 rue Chippewa.
3° Une partie de valeur d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Joséphine et Annonciation, désigné par la lettre X. Le dit terrain ou partie de terrain forme le coin des rues Jackson et Chippewa et mesure, au pied américain 63 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Jackson sur une profondeur entre lignes parallèles, et façade rue Chippewa de 52 pieds 6 pouces. Le dit terrain ou partie de terrain est un nouveau terrain premièrement désigné par le No 1 du carré No 10 sur un plan de la banlieue Lafayette déposé en l'étude de Carlisle Pollock ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages avec résidence portant les Nos 95 et 97 rue Jackson.
4° Un morceau de terre de valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Annonciation, Philip et Chippewa, désigné par la lettre A dans le carré de terre dit [illegible] en français, 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 129 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, 30 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 170 pieds 3 pouces plus ou moins. Le dit morceau de terre étant le même lot désigné par le No. [illegible] sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer, le 26 mars 1824, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville.
Les améliorations consistent en une maison à double corps de logis, désigné par les Nos 434 et 434 1\|2 rue de l'Annonciation.
5° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Joséphine et Baronne, désigné par le No. 1, et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage de résidence à double corps de logis, Nos. 323 et 323 1\|2 rue Jackson.
6° Un lot de terre de valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le précédent, désigné par le No. 22. Le dit lot mesure 34 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis, désigné par les lots Nos 325 et 325 1\|2 rue Jackson.
7° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Carondelet, Baronne et Louisiana avenue, formant le coin des rues Carondelet et Toledano, mesurant 60 pieds plus ou moins de face à la rue Toledano sur 124 pieds de profondeur et face à la rue Carondelet.
Les améliorations comprennent un cottage double et d'autres édifices servant de magasin, etc.
8° Quatre lots de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par Louisiana avenue et les rues Tchoupitoulas, Chippewa et Toledano, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Les dits lots se touchent et mesurent:
Le lot No 1, 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds de profondeur dans le fond sur une profondeur et façade sur Louisiana avenue de 87 pieds 1 pouce, et 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale qui le sépare du lot No 2.
Le lot No 2 mesure 33 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond sur une profondeur de 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 1 et 104 pieds 3 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 3.
Le lot No 3 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond sur une profondeur de 104 pieds 3 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 2 et 112 pieds 4 pouces sur l'autre côté le plus près de la rue Toledano.
Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Tchoupitoulas. Les améliorations comprennent plusieurs petites bâtisses.
9° Le lot No 4 touche aux lots Nos 1, 2 et 3 dans le fond et mesure 34 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage à double corps de logis.
Les lots ci-dessus décrits sont subdivisés des lots originaux Nos 1, 2 et 3 du dit îlet.
10° Deux lots de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Julia, Girod et Bassin, désignés comme lots A et B; les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot A mesure 39 pieds 6 pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot B mesure 36 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins, conformément à un récent plan fait par Chas. Williams, voyer, en date du 3 octobre 1887, et subdivisés des lots originaux Nos 1, 2 et 3 du dit îlet.
Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages sur le lot A, désigné par le No 254 rue des Remparts, et un magasin en bois sur le lot B, désigné par le No 252 rue des Remparts.
Les mesures sont d'après des plans récents de Williams & Pilie, voyers, en date d'octobre 1887, et sont toutes plus ou moins au pied américain.

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de l'Association d'assurances de la Nouvelle-Orléans.
Deux actions du fonds capital de la Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.
Conditions—Pour les actions, comptant. Pour les immeubles, un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y a, à crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 0\|0 et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 0\|0 comptant seront exigés sur les lieux de l'adjudication pour assurer la vente.
Les actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 oct—2 9 15 22 29—5 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le Deuxième et le Troisième districts.

Succession de Charles Stiegler et sa femme.

Nos. 87 et 89 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, une bâtisse en briques à un étage.

Coin St-Philippe et Derbigny.—Une résidence et magasin en bois à deux étages.

No. 447 rue Dumaine.—Une résidence pour famille à deux étages avec façade en briques.

No. 276 rue St-Philippe entre les rues Miro et Tonti.—Une résidence en bois pour famille, à un étage.

No. 503 rue Ste-Anne entre Dorgenois et Rocheblave—Une résidence double, en bois, à un étage et attic et dépendances.

Nos. 145, 147 et 149 rue Prieur entre Ste-Anne et Dumaine.—Un joli double corps de logis en bois avec terrains profonds.

Nos. 345 et 345 1\|2 rue Bourgogne, entre Kerlerec et St-Antoine, une maison double en bois à un étage.

No. 73 rue Columbus, entre Marais et Villeré, une bâtisse à un étage.

No. 80 rue Levée ou Peter coin Mandeville.—Un magasin en briques à trois étages, occupée comme résidence et buvette, dépendances en briques.

Nos. 81, 82, 83 et 84 rue Levée ou Peter, magasins en briques à trois étages.—Des bâtisses en briques et en bois au fond.

Coin Dauphine et Washington—Bâtisse simple et attic à deux étages.

No. 49 rue Washington.—Un cottage neuf à un étage.

Une action dans le fonds-capital du Produce Exchange.

Dix-sept actions de la Compagnie de l'Assurance du Peuple.

Vingt-cinq actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Pelican.

Vingt actions du fonds-capital de la Compagnie Mutual Loan & Building.

Dix actions du Firemen's Building Association.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau: 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 5 Novembre 1887, à midi—

Successions de Charles Stiegler et de Amelia Stiegler, née Rippe.

Nos 21,787 et 19,509.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, entre Gravier et Passage Commercial, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux ordres, un rendu et signé le 16 septembre 1887, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler No 21,787 du Docket de la dite cour—et l'autre rendu et signé le 28 septembre 1887 par le dit Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour siégeant à la place de l'Hon. H. N. Bighto, juge de la Cour Civile de District Division D actuellement absent en congé, dans l'affaire de la succession de Mme Amelia Stiegler, née Rippe, femme décédée du dit Charles Stiegler, No. 19,509 du Docket de la dite Cour—
La propriété décrite ci-après et sur les conditions suivantes, savoir:
1° Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Passage de la Bourse, les rues Conti, Bienville et Royale, désignés par les Nos 9 et 10. Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit—le lot No 9, 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10 et 21 pieds 6 pouces et 7 lignes sur l'autre côté, et le lot No 10 mesure 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9, et 21 pieds 6 pouces et 7 lignes sur l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage avec de grandes chambres, plafonds, lieux d'aisance, etc. La bâtisse est convenable pour bureaux, café ou autre objet; elle est connue par les Nos 87 et 89 Passage de la Bourse.
Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le 2me district de cette ville dans l'îlet No 226, borné par les rues St Philippe, Derbigny, Roman et Dumaine, désigné par la lettre "A" d'après une esquisse dressée par A. de Armas, arpenteur, au mois d'avril 1880 annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant E. Grima, notaire, le 28 mai 1880, et forme le coin des rues St Philippe et Derbigny et mesure 20 pieds de face à la rue St Philippe sur 45 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, servant comme magasin et résidence, galerie, environ 5 chambres, cabinet, savoir, lieux d'aisance, citerne, etc., et connu par le numéro municipal coin St Philippe et Derbigny.
3° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Tonti et Rocheblave, mesurant 35 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Dumaine, 87 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tonti, 87 pieds 5 pouces 1 1\|2 ligne de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Rocheblave et 37 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne du fond. Ce lot ou partie de lot de terre est composé du lot No 11 et de la moitié adjacente du lot No 12, sur le plan dressé par L. A. Pilié, arpenteur le 25 mai 1848.
Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages avec façade en briques et en ardoises. Il y a un vestibule d'entrée, deux grands salons, quatre chambres, balcon sur la façade et le côté, cour pavée, lieux d'aisance, citerne, etc., et connue par le numéro municipal 437 rue Dumaine.
4° Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville dans l'îlet 251, borné par les rues St Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No 3 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre qui suit, savoir:
1° Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Tonti, Dumaine et Miro faisant partie du lot No 2, mentionné dans le dit acte esquissé et en composant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles à la rue St Philippe et Dumaine et 24 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant du lot No 1 et du fond [illegible]
2° Une autre portion de terre, dans le même îlet faisant partie et formant le fond du lot No 1 du dit îlet, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St Philippe, et 25 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.
3° Une autre portion de terre dans le même îlet faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 40 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti de la environ 22 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine de 25 pieds 3 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue St-Philippe de 14 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St Philippe se dirigeant vers la rue Tonti, de 15 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, le séparant de la portion du lot No 4 ci dessus décrite.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar, barrière, écurie, lieux d'aisance, citerne, etc. et désigné par le No municipal 276 rue St Philippe.
5° Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par la lettre "B" d'après une esquisse annexée à l'acte d'achat du dit feu Charles Stiegler, mesurant, en mesure anglaise, 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste Anne, la même largeur dans le fond sur 102 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot "A", et 102 pieds 1 pouce et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et faisant partie des lots Nos 130 et 131 de l'îlet No 7 sur un plan dressé par C. A. De Armas, le 17 avril 1852, et déposé au bureau de Joseph Cuvellier, notaire.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec attic, ayant environ huit chambres, magasin pour provisions, lieux d'aisance, office, cuisine, 3 citernes, etc., et connue par le No municipal 503 rue Ste Anne.
6° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 10, d'après un plan tiré par J. St ohla, le 7 juin 1873 et déposé au bureau de Theo. Buisson, notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 32 pieds 11 1\|2 pouces de largeur dans le fond avec améliorations.
Les améliorations comprennent le double corps de logis en bois, toit en ardoises, ayant 8 chambres, cuisine, hangar pour laver au fond, entrée de côté et cour pavée, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par les Nos 145 et 145 1\|2 rue Prieur.
7° Un terrain dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 11 d'après un plan ci dessus mentionné, et mesurant en mesure américaine, 33 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 33 pieds 5 pouces et 3 1\|2 lignes de large au fond avec les améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent les résidences doubles en bois à un étage avec toit en ardoises ayant 4 chambres, cuisine, hangar pour laver, lieux d'aisance, citernes de chaque côté avec entrée de côté et cour pavée et connue par les Nos. 147 et 147 1\|2 rue Prieur.
8° Un autre lot de terre dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 12 du plan ci-dessus, et mesurant au pied américain 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 10 pouces de profondeur, et 32 pieds 11 pouces 1\|2 ligne de profondeur dans le fond, avec les améliorations qui s'y trouvent. Les trois lots ci dessus, Nos 10, 11 et 12, ont été achetés par le défunt de P. Coussirat par acte passé le 11 octobre 1884 devant J. R. Légier, notaire.
Les améliorations consistent en un joli édifice à double corps de logis, à un étage, avec toit en ardoises; la maison a 4 chambres dans chaque corps de logis, avec cuisines, lieux d'aisance, citerne, hangar à bois, cour pavée, entrée sur le côté, etc.; elle est désignée par les numéros municipaux 149 et 149 1\|2 rue Prieur.
9° Un terrain dans le Troisième District de cette ville et les améliorations situés dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Kerlerec, St-Antoine et Remparts mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne et 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de large au fond et 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Kerlerec et 129 pieds 10 pouces et 9 lignes sur l'autre ligne du côté d'après un plan dressé par E. Pilié, daté le 5 mars 1885 et annexé à un acte d'achat du dit feu Charles Stiegler et les améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois à un étage avec attic et toit en ardoises, retiré de la rue, de grands salons, 6 autres chambres, 4 cabinets, hangar pour le bois et chambre pour les provisions, lieux d'aisance, citernes, cour pavée, etc., connu comme les numéros municipaux 345 et 345 1\|2 rue Bourgogne.
10° Un lot ou portion de terre dans le 3me district de cette ville, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 501, borné par la rue Columbus, l'Avenue St-Bernard, les rues Laharpe, Villeré et Marais, d'après une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, sous-voyer, le 19 février 1868, et annexé à l'inventaire de la succession de feu S. Maspé sen, pris par A. E. Bienvenu, ex-notaire, le 29 mai 1878; le dit lot ou portion de terre est désigné par les lettres A et C sur la dite esquisse et mesure, en mesure américaine, 19 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Columbus sur 142 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins de profondeur sur le côté vers la rue Marais, 86 pieds 2 pouces de profondeur plus ou moins sur la ligne du côté vers la rue Villeré; la dite ligne se fermant de façon qu'à cette profondeur le dit lot n'a que 3 pieds 8 pouces de large; le dit lot ouvre sur une ligne courant vers la rue Villeré, mesurant 51 pieds 9 pouces sur une ligne courant vers l'avenue St-Bernard, mesurant 55 pieds et 1 pouce, ensuite sur une ligne courant vers la rue Marais, mesurant 32 pieds 2 pouces plus ou moins ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, 3 chambres, cabinet, hangar pour le bois, lieux d'aisance, citerne en brique entrée de côté pavée, &c., connue sur le No. municipal, 73 rue Columbus.
11° Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres A B C D et E sur un plan dressé par A. de Armas, député voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler), en date du 17 janvier 1882, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:
1° Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.
2° Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci dessus mentionnée.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, en briques, citerne, etc., et désigné par le No 81 rue Peters.
3° Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui la sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui la sépare du lot D, avec l'usage de l'allée et ci dessus.
Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loger (boarding or lodging house) une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.
4° Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.
5° Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 1 pouce 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadot, par acte passé devant O. Villeré notaire, le 22 mars 1882.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés aussi comme résidence avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.
1° Un terrain dans le Troisième District dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Washington, Bourgogne et Lafayette faisant partie du lot désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par C. A. De Armas, voyer, daté le 11 mai 1859, et déposé comme plan No 30 au bureau de T. Guyol, notaire, le dit lot forme le coin des rues Dauphine et Poeyfarre ou Washington, et mesure 29 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 115 pieds de profondeur et face à la rue Washington, mesure américaine, comprenant actuellement la portion de terre formant le coin des rues Dauphine et Washington avec la résidence en bois à deux étages qui s'y trouve, etc.
2° La portion de fond du dit lot No 1 avec le cottage en bois à un étage qui s'y trouve mesurant 33 pieds 3 lignes de face à la rue Washington sur 29 pieds 3 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, le dit lot de terre a été acquis par le décédé de Mme F. Stewart, d'après un acte pardevant J. R. Légier, notaire, daté le 17 septembre 1881.
Les améliorations comprennent une jolie et confortable résidence à deux étages avec attic, galeries en haut et en bas, corridor, salons doubles, environ 7 autres chambres, cabinets, hangars pour le bois et laver, cours carrelées, lieux d'aisance, citerne, etc. et connue par le No municipal 551 rue Dauphine.
Les améliorations sur le lot de fond ou portion du lot 1, comprennent un cottage à un étage, recouvert en ardoises, 3 jolies chambres, lieux d'aisance, citerne cour pavée carrée sur le côté et actuellement occupé par un club, et connu par le No 49 rue Washington.
Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas, sous voyer et déposés au bureau de John R. Légier, notaire public, 58 rue Royale.
Conditions—La propriété mobilière, composée d'actions et de stocks, comptant au meilleur et plus fort enchérisseur, et les immeubles ou propriétés foncières au plus fort enchérisseur, une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un an en billets garantis par hypothèque, avec lien de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement; les bâtiments devront être assurés jusqu'à paiement final des billets, et la police en faveur du vendeur transférée à la dite succession, à tout autre ou aux autres détenteurs des dits billets. L'acquéreur paiera cinq pour cent frais d'avocat en cas de contrat de procédure.
L'acte de vente devra être passé pardevant John R. Légier, notaire, 58 rue Royale, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
1er oct—1 8 15 22 29—nov 5

PAR HOLY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE FLORENCE HOUSE,
COIN DES RUES
CAMP ET SOUTH,
FAISANT FACE
Au Square Lafayette,
A l'encan sur de longs termes.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,690—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau 25 1\|2 rue Carondelet—SAMEDI 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu des jugements rendus dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 2 et le 22 septembre 1887, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir:
Ce grand Hôtel bien connu, comme "Le Florence House", situé coin des rues Camp et South, faisant face au Square Lafayette, dans l'îlet borné par les rues **Camp, South, Gérod, Ste-Marie ou Church.** Le terrain est composé de trois lots désignés comme Nos 1, 2 et 3, et mesurant comme suit: Les lots 1 et 2 mesurent chacun, en mesure américaine, 25 pieds, plus ou moins, face à la rue Southsur 87 pieds de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Camp et South. Le lot No 3 mesure 25 pieds de face à la rue South sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent la résidence en briques spacieuse bien finie, à trois étages et demi, avec de grandes vérandahs doubles en fer devant et sur le côté. Le bâtisse sur l'aile est à quatre étages et vérandahs aux trois étages.
La situation de cette propriété, faisant face à la rue du Camp et au Square Lafayette, est une des plus charmantes en ville, et la location presque dans le centre de la ville la rend spécialement désirable pour un hôtel. Cette propriété est actuellement occupée par Mme Edwards, qui a un bail jusqu'au 30 septembre 1888.
Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, ou moins, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lieu du vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles, telles que frais d'avocat en cas de procédures, assurance des améliorations et transfert de police, etc. L'acquéreur assumera le paiement, au dessus du montant d'adjudication, de toutes les taxes pour cette année 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire, No 21 Passage de la Bourse.
9 oct—9 15 22 29 nov 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Flicker

No 22,118—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente d'effets mobiliers,
Meubles de maison, outils et matériaux pour constructeurs et charpentiers, portes, etc.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—LUNDI, 17 octobre 1887, à 11 heures a. m. au local No. 775 rue des Remparts entre les rues Louisa et Clouet, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 4 octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée.
Tous les effets mobiliers comprenant meubles de maison, outils pour charpentiers, matériaux pour constructeurs, etc., d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
5 oct—5 6 8 9 15 16 17

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL
—DE LA—
Banque Mutuelle Nationale,
A la clôture des affaires le 31 décembre 1886.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$714,855 61
Bons des Etats-Unis et autres valeurs	352,105 00
Change du pays, banques et banquiers	125,961 69
Effets immobiliers, meubles, installations	22,600 20
Comptant, y compris les chèques pour le Comptoir d'Echange	216,353 78
Fonds de rachat entre les mains du Trésorier des Etats-Unis	2,250 00
Total	$1,433,526 28

PASSIF.

Capital payé		$500,000 00
Fonds de surplus		50,000 00
Circulation		45,000 00
Profits individuels		18,555 08
Dividendes non payés		224 00
Dividendes déclarés maintenant		12,000 00
Dépôts individuels $741,872 61		
Dû par des banques et banquiers	236,068 64	977,947 25
		$1,433,526 28

J. T. HARDIE, Président.
LLOYD R. COLEMAN, Vice Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Magasin et Maisons de Résidence de valeur

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Coin des rues Baronne et Félicité.

No 221 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Jolie maison de résidence à deux étages, avec mansarde.

No 223 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Une maison à un étage.

30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Succession de Mme Vve Victor Cherbonnier, née Marie Thérèse Conand.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,735.

Ernest F. Cherbonnier et al
—VS—
Camille B. Cherbonnier et al.

No 19,735—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI 12 novembre 1887 à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place,** en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 mars 1887, et en vertu de deux ordres signés le 20 avril 1887, par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, à savoir—
1° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et St André, et formant l'angle des rues Félicité et Baronne. Il mesure 28 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Baronne, 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière sur 120 pieds 4 pouces de profondeur et de face sur la rue Baronne et 120 pieds 4 pouces du côté opposé.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois au coin des rues Baronne et Félicité, convenable pour magasin, une autre bâtisse adjacente avant 3 chambres, enfin une troisième bâtisse adjacente ayant 4 chambres, citernes, lieux d'aisance, etc., à chaque propriété. La susdite propriété est vendue sujette à un bail à Thos. McMahon à raison de $20 par mois expirant le 30 septembre 1887.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Ursulines, St-Philippe et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises désignée par le numéro municipal 221 rue Tremé, ayant au rez-de-chaussée corridor, deux chambres, salle à manger et cabinet, même distribution au premier étage et grande chambre et deux cabinets dans la mansarde, galerie de devant à chaque étage, une cuisine en briques, ayant 4 chambres adjacentes au corps de logis principal, ayant 4 chambres, cuve, waterworks, lieux d'aisance, cour en briques, etc., etc.
3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Treme, St Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations comprennent une maison, recouverte en ardoises, avec quatre chambres, galerie, cabinet dans le corps principal, une cuisine à deux étages, avec quatre chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal 223 rue Tremé.
Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs le reste, s'il y a, à un crédit de un an et deux ans représenté par des billets d'acquéreur garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, les dits billets portant intérêt de 8 pour cent, par an, à partir du jour de la vente, jusqu'au paiement final avec les clauses usuelles d'assurance non aliénation et honoraire d'avocat, seront aussi à raison de 10 pour cent sur le montant; et les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1887.
Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire aux frais des acquéreurs.

Aussi,

A la même heure et au même endroit et dessus désigné, en vertu et conformément au même jugement et des ordres ci-dessus décrits et pour le compte de la même affaire, il sera vendu 30 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.
Conditions—Comptant avant transfert.
8 oct—8, 15, 22, 29—nov 5, 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois jolis cottages

faisant face aux rues Esplanade et Floride, vis-à-vis le champ de course du Nouveau Jockey Club.

Succession de Joseph Kiar.

No 21,808—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur. Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles** entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent en congé date du 8 septembre 1887, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite:
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre "A" dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade et Floride et la propriété Blanc, sur un plan et un certificat du voyer de A. de Armas, sous voyer de la ville, daté du 29 août 1887, annexé à l'inventaire de la succession, de Félix J. Dreyfous, notaire le 1er septembre 1887 et enregistré en son bureau, lequel terrain mesure 34 pieds de façade rue Esplanade, par une première profondeur de 106 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne de division de la propriété Blanc et une seconde profondeur sur la même ligne de division, perpendiculaire à la rue Esplanade de 76 pieds 7 pouces et 7 lignes; et une troisième profondeur sur la ligne de la dite rue Mystère de 109 pieds, ainsi qu'une seconde profondeur perpendiculaire à la rue Floride de 62 pieds 6 pouces, et 31 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations comprennent un élégant cottage en bois à un étage construit à distance de la rue et ayant une galerie de façade, 3 chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., et un petit jardin d'ornement devant la bâtisse.
2° Un autre lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, situé en arrière du lot décrit ci-dessus, désigné par la lettre "C," sur un plan mentionné ci-dessus, dressé par Arthur De Armas, et mesurant 68 pieds de face à la rue Floride, sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne de division de la propriété Blanc, et de 75 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Mystère et 72 pieds 9 pouces 5 lignes sur une ligne brisée, en largeur dans le fond.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage et attic, retiré de la rue et ayant galerie devant et derrière, 2 grandes chambres, 2 cabinets, cuisine, citernes, lieux d'aisance, poulailler, lavoir, etc., un très joli jardin avec de très belles fleurs sur le devant de la propriété, ayant plusieurs orangers et autres arbres fruitiers.
3° Et un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent au lot "B" et l'allée figurant sur le plan ci-dessus mentionné, désigné par la lettre "D" sur le dit plan, et mesurant 34 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Esplanade, sur une première profondeur sur la ligne du lot "B" de 133 pieds 4 pouces et une seconde profondeur sur la ligne de l'allée, de 74 pieds sur la rue Floride, sur la ligne du dit lot [illegible] mesure 14 pieds, deux pouces, et le dit lot a une profondeur sur la ligne de côté, touchant à la rue Mystère, allant de la rue Esplanade à la rue Floride de 129 pieds 2 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage très élégant, recouvert en ardoises, retiré de la rue, avec une jolie galerie devant et ayant 5 chambres en tout, cuisine, hangar, citerne, lieux d'aisance, grande cour, jardin devant, etc.
Les profondeurs mentionnées ci dessus des lots A. et B. incluent un morceau de terre de 49 pieds et 2 lignes de largeur ainsi qu'il est démontré sur les plans exposés à la Bourse d'Encan, lequel morceau a été acquis par la décédé par possession et pour cette raison le titre au dit morceau de terre ne sera pas garanti, mais sera aux risques des acquéreurs.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.
Les actes de vente devront être passés pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs, et renfermeront les clauses de garanties usuelles, de 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures et le transfert de la police d'assurance, etc. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs au-dessus du prix d'adjudication.
16 sept—10, 17, 24—oct 1, 8, 15.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,001.—Division C—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Ding, avocat, pour Mlle Annette Mourer.
Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens,
Ordonne que la dite demoiselle Annette Mourer soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 sept—3l oct 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville, 5me district de cette ville.

Succession de Geo. O. Beares.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,862.

PAR MATHER ET HOMES—Warren Homes, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District en congé, ordre daté du 21 septembre 1887, dossier No 21,862, pour le compte de la susdite succession, à l'encan il sera vendu:
Un quart indivis de l'intérêt dans un carré d'îlet situé dans McDonoghville cinquième district de cette ville désigné par le No 11 et borné par les rues Jackson, Jefferson, Homer et Adams; le dit carré d'îlet a été en partie mangé par le fleuve Mississipi du côté de la rue Adams avant la vente.
Conditions—Comptant; 20 0\|0 déposé pour assurer la vente.
L'acte de vente pardevant Geo C. Preot notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
4 oct—4 11 18 25—nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—VENDREDI, 14 octobre 1887, à 2 heures P. M. à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de la succession de Adolph Ritter Bader, 21,827 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Seize lots de terre situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Dorgenois, Conti et Rocheblave, numérotés de un à seize inclusivement. Les lots 1, 2, 3, 4, et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Les lots 6 et 7 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces sur la rue Dorgenois, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Les lots 8, 9, 10, 11, et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13 mesure 12 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Conti et 12 pieds 6 pouces sur le côté qui touche au lot No 12, et 140 pieds 7 pouces 1 ligne sur l'autre côté, 61 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond. Les lots 14 et 15 mesurent 30 pieds sur la rue St-Louis et 132 pieds et 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 40 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis 132 pieds 6 pouces sur le côté du lot 15, et 140 pieds 7 pouces et 1 ligne sur l'autre côté et 1 pied et 5 lignes dans le fond. Le dit lot a une forme irrégulière, et les dits lots sont dans l'îlet No 50.
2° Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par la Promenade Carondelet et les rues Dorgenois, St Louis et Rocheblave, désignés comme lots Nos 1 et 2. Le terrain No 1 mesure 12 pieds 11 pouces et 6 lignes rue Dorgenois, 150 pieds 3 pouces et 3 lignes Promenade Carondelet, 150 pieds rue St-Louis et 25 pieds, 5 pouces 6 lignes sur l'autre ligne. Le terrain 2 mesure 125 pieds 5 pouces et 5 lignes rue St-Louis, 113 pieds 5 pouces et 5 lignes de façade Promenade Carondelet, 25 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la limite du côté du terrain No 1, et 37 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne de l'autre côté.
Le tout selon un plan de L. Surgi, voyer, daté du 31 décembre 1849 et déposé au bureau de O. de Pr[illegible], notaire.
Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Angus Keman notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1887.
11 sept—13 19 26—oct 3 10.

PAR W I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois recouvert en ardoises, No 130 rue Port.

Le magasin et la résidence double, coin des rues Remparts et Port.

Succession de Francis Mahony, décédé

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 22 octobre 1887 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 20 septembre 1887. Dossier No 21,956, pour compte de la succession de Francis Mahony décédé, il sera vendu à l'encan—

TROISIEME DISTRICT.

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 12 borné par les rues Port, Remparts, St Claude et Lafayette, désigné par le No 11, et mesure 28 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage en bois recouvert en ardoises retiré de la rue connu comme le No 130 rue du Port et ayant 4 chambres, cuisine, 2 cabinets, lieux d'aisance, etc.
2° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 11 borné par les rues Port, Remparts, Annunt, St Ferdinand et Rue des Enfants, désigné par le No 1 et mesure 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 108 pieds 10 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine, et 5 pieds des précédentes dans qui permettent d'être vue à l'encadrement de la vente.
Les améliorations comprennent un magasin et résidence à double corps de logis recouvert en ardoises, avant environ 6 chambres, citerne, hangars, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles de paie de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.
Actes de vente pardevant Fred Zengel Esq notaire aux frais des acquéreurs.
22 sept—22 25—oct 2 9 16 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Magasin et Résidence en briques à deux étages,
RECOUVERT EN ARDOISES,
No. 156 rue North Basin.

Succession de Frank Lacammera, décédé.

A l'encan—Pour du Comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 22 octobre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même Cour, actuellement en congé, daté le 19 septembre 1887, dossier No 8,860, pour le compte de la succession de Frank Lacammera, décédé, il sera vendu à l'encan:

DEUXIEME DISTRICT.

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bassin, Remparts, Toulouse et St-Pierre, laquelle portion de terre est composée de tout le lot No 21 et une portion du lot No 12 adjacents au fond, lequel lot No 21 mesure 20 pieds de face sur la rue North Basin, sur une profondeur de 60 pieds et la portion du lot No 12 est en arrière du lot No 21 et mesure 20 pieds de large sur l'arrière du lot No 21 sur une profondeur de 12 pieds 3 pouces mesure française et entre lignes parallèles et faisant au total comme mesure de 20 pieds de face sur une profondeur de 72 pieds, 3 pouces mesure française, d'après un plan à l'endroit de la vente.
Des améliorations comprennent un magasin et une résidence en briques à deux étages recouverts en ardoises, ayant un magasin et une cuisine en bas et 3 chambres au dessus, citerne, hydrant, etc., et valant $10 ou $15 par mois.
Conditions—Comptant en passant le titre 20 pour cent payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Geo. C. Preot Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22sept—22 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Dumaine entre Remparts et St Claude.

Successions d'Auguste François Claire Paul, sa femme.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même Cour, actuellement absent sur un congé, daté le 20 septembre 1887, dossier No 21,885, pour compte des successions de Auguste François et Claire Paul, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:

DEUXIEME DISTRICT.

Un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, St-Claude et Remparts, mesurant 40 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 123 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations comprennent quelques hangars en bois, barrières, etc.
Conditions—Comptant en passant le titre; 20 pour cent payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22sept—22 25 oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolis meubles de maison, Diamants, Montre et Chaîne, Bijouterie, au No 422 rue des Magasins.

Succession de Mme Godfrey Lob.

—A l'encan pour du comptant.—

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—JEUDI, 20 octobre 1887 à 10 heures et demie A. M., au local No 422 rue des Magasins, près Terpsichore, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 8 octobre 1887, Dossier No 22,144, pour le compte de la succession de Mme Godfrey Lob, décédée, il sera vendu—
Tout le contenu de la résidence ci dessus No 422 rue des Magasins, consistant en bagues en diamant, boucles d'oreilles, épingle, montre et chaîne, meubles de maison, le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
11oct—11,13,16,20.